

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Si vous êtes une entreprise ou un établissement qui emploie au moins 50 salariés pendant 12 mois consécutifs vous devez établir un règlement intérieur. Ce module vous permet de vous aider à élaborer le contenu de votre règlement intérieur ou de réviser les clauses afin de vérifier si vous êtes en conformité.



Objectifs du module

Sécuriser la rédaction de votre règlement intérieur



Public et prérequis

Tout public exerçant des missions de recrutement dans le cadre de la gestion des ressources humaines ou devant assurer des missions ou devant assurer des missions de management à un niveau de direction.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Expérience dans la gestion des ressources humaines ou dans le management d'équipe.

Profils : assistante RH, gestionnaire rh, chargé RH, responsable de service, dirigeant.



PROGRAMME

- Champ d'application (entreprises et salariés concernés)
- Contenu du règlement intérieur
- Procédure d'élaboration et de modification : consultation CSE, contrôle inspecteur du travail
- Date d'entrée en vigueur, formalités de dépôt et communication
- Modification du règlement intérieur, note de service, chartes
- Sanctions



Durée / Tarifs

1/2 journée. Horaires : 9h-12h30

Voir grille tarifaire sur notre site.



Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée. Support de formation, travail à partir de règlement intérieur des participants, exercices pratiques de groupe.



Validation

Attestation de fin de formation



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Evaluation individuelle de la capacité à suivre la formation



Lieu de formation

Auxerre / Sens / Nevers

